

déposés dans la boîte. L'officier rapporteur emporte la boîte chez lui. Le lendemain soir elle est ouverte de nouveau et on y introduit d'autres bulletins. Le troisième soir la boîte est ouverte encore une fois et de nouveaux bulletins y sont déposés. Lorsque le bureau est fermé le troisième soir les bulletins sont comptés. Pour faire les choses d'une manière convenable les bulletins devraient être comptés chaque soir en présence des agents. L'officier rapporteur à qui l'on confie une boîte dont l'ouverture est fermée par une simple feuille de papier pourrait facilement enlever de la boîte ou y introduire vingt-cinq bulletins. Il n'y a plus rien de secret.

L'hon. M. GUTHRIE: Si l'honorable député le juge utile je suis disposé à insérer dans le bill une clause générale déclarant que les prescriptions des articles 52 et 54 relatifs aux agents stationnés aux bureaux de scrutin sont applicables aux bureaux provisoires.

M. COPP: Est-ce que les bulletins seraient comptés chaque soir en conséquence?

L'hon. M. GUTHRIE: Il y est question du dépouillement du scrutin, de l'ouverture des bureaux de vote, et de l'examen de tous les documents relatifs aux élections; seulement, à mon sens, les boîtes ne devraient pas être ouvertes, et les bulletins comptés, chaque soir.

M. COPP: Ce sont là la sauvegarde.

L'hon. M. GUTHRIE: Je dois différer d'opinion avec mon honorable ami sur ce point.

L'hon. MACKENZIE KING: Si l'honorable ministre le permet, je voudrais lui faire remarquer une chose. Ces bureaux provisoires de scrutin vont susciter des soupçons d'un côté ou de l'autre; chose que nous ferions bien d'éviter le plus possible. Personnellement, je suis en faveur des bureaux provisoires pour certaines classes d'électeurs. Seulement pourquoi ne pas spécifier que chacun des bulletins de vote dans un bureau provisoire de scrutin doit être placé dans une enveloppe scellée et que cette enveloppe doit être paraphée de l'officier rapporteur et de chacun des agents. Alors on ne tiendra compte que des bulletins cachetés dans une enveloppe qui porte ces trois signatures. Autrement, il y a danger que de faux bulletins ne soient introduits dans la boîte du scrutin.

M. COPP: Pourquoi ne pas les compter chaque soir?

L'hon. M. CALDER: Je partage plutôt l'opinion générale du chef de l'opposition

(M. Mackenzie King). S'il n'y a pas plus de sauvegardes les esprits seront portés au soupçon. Je suis absolument opposé à l'idée de faire compter les bulletins chaque soir. Cela, c'est une question de principe. Les votes ne doivent être comptés que pour connaître le résultat définitif de l'élection.

Autrement, le dépouillement du scrutin, chaque soir, pourrait avoir une influence illégale sur une élection.

M. COPP: Nous aurions une élection honnête et un dépouillement honnête du scrutin.

L'hon. M. CALDER: Il y a une autre question. Nous avons fait des élections en vertu de la loi de la Saskatchewan. A notre dernière élection, nous avons eu dans notre province quelque vingt-cinq bureaux provisoires du scrutin, et, autant que je sache, on ne s'est jamais plaint de la manière dont ces bureaux ont été tenus. Je crois qu'il en est de même pour Ontario, parce que là, non plus, il n'y a pas eu de griefs.

Quoi qu'il en soit, ces boîtes de scrutin sont entre les mains de présidents du scrutin durant trois nuits, et on serait porté à se demander quel est le sort de ces boîtes tout ce temps-là. Si nous pouvions décréter quelque disposition écartant ce soupçon, ce serait dans l'intérêt de tous. Le leader de l'opposition a suggéré de mettre chaque bulletin dans une enveloppe séparée, et que l'on établisse l'identité de ces enveloppes. Je ne puis partager cet avis, parce que, lorsque ces enveloppes seront ouvertes, les marques distinctives feraient reconnaître le votant, et le ne pense pas que ce soit à désirer. Je proposerais qu'à la fin de la votation, chaque soir, les bulletins soient enlevés des boîtes, tels qu'ils sont, pliés, sans être ouverts, et placés dans une grande enveloppe qui serait scellée convenablement. Cette enveloppe serait alors mise dans la boîte qui serait elle-même scellée. Le jour suivant, lorsque la boîte serait ouverte, la seule chose que l'on trouverait dans cette boîte serait une grande enveloppe contenant les bulletins. On répéterait la même opération chaque soir.

M. COPP: On se servirait d'une enveloppe distincte chaque soir?

L'hon. M. CALDER: Oui.

M. COPP: C'est très bien.

L'hon. M. CALDER: Cette enveloppe peut être convenablement cachetée par le président et tous les agents présents.